



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14.03.2022

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de réunion, au 229 Le Grand chemin (07100 ROIFFIEUX), sous la présidence de Monsieur **Christophe DELORD**, Maire.

Présent(e)s : Sophie ANDRE, Perrine BEAUMEL, Pascale BILLON, Laurent BRUNEL, Martine CHAZOT, Philippe CLAVIER, Nathalie CLEMENT, Christophe DELORD, Pierre DU PELOUX, Louis-Claude GAGNAIRE, Géraldine GAY, Claude JAMONAC, Alain MAULARD, Didier MOREL, Florence MOURET, Maryline NONNENMACHER, Daniel QUIBLIER, André RICHARD, Gladys ROCHE-FEASSON, Agnès SAUZEAT-VOLOZAN, Jean-Paul SOUBEYRAT, Eric TARDY, Agnès VILLIEN

Absent(e)s excusé(e)s : /

Absent(e)s : /

Absent(e)s ayant donné pouvoir : /

Arrivé(e)s en cours de séance : Florence MOURET à 20h06'

Secrétaire de séance : Agnès SAUZEAT-VOLOZAN

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : 09 mars 2022

Afin de respecter le caractère public de la réunion, dans le respect des mesures sanitaires, un nombre restreint de personnes ont été autorisées à assister à la séance de conseil.

* * *

Installation de Mme Gladys ROCHE-FEASSON qui remplace Mme Sylvie BONNET démissionnaire.

Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 08.02.2022 :

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 22

Abstention : 1

Contre : 0

2022.02.01 **Approbation du compte de gestion 2021 du Budget principal communal**

Rapporteur : Madame Nathalie CLEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-31,

VU le compte de gestion établi par le comptable public relatif à l'exercice 2021 du budget principal de la commune de Roiffieux,

Le Conseil municipal, après l'avoir entendu et débattu,

ARRETE le compte de gestion du budget principal communal relatif à l'exercice 2021, établi par le comptable public, qui se résume comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

19700 - ROIFFIEUX

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 569 226,89	1 886 376,90	5 456 203,79
Titres de recette émis (b)	728 415,87	1 697 425,26	2 425 811,13
Réductions de titres (c)		5 495,75	5 495,75
Recettes nettes (d = b - c)	728 415,87	1 691 929,51	2 420 345,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 569 226,89	1 886 376,90	5 456 203,79
Mandats émis (f)	584 657,74	1 315 365,51	1 900 623,25
Annulations de mandats (g)	8 697,52	5 731,73	14 429,25
Depenses nettes (h = e - g)	575 960,22	1 310 233,73	1 886 193,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	152 455,65	381 695,78	534 151,43
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 007043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ANNONAY

ETABLISSEMENT : ROIFFIEUX

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

19700 - ROIFFIEUX

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	45 191,89		152 455,65		197 647,54
Fonctionnement	667 910,90	450 000,00	181 695,78		539 626,68
TOTAL I	713 122,79	450 000,00	534 151,43		797 274,22
II - Budgets des services à caractère administratif					
19740-BALCON DES ALPES ROIFFIEUX					
Investissement	25 192,19		-25 336,92		-144,51
Fonctionnement	3 833,51		3 081,71		6 915,24
Sous-Total	29 025,92		-22 255,21		6 770,71
TOTAL II	29 025,92		-22 255,21		6 770,71
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	742 148,71	450 000,00	511 896,22		804 044,93

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.02.02 Approbation du compte administratif 2021 du Budget principal communal et Affectation du résultat

Rapporteur : Madame Nathalie CLEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Mme CLEMENT et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame CLEMENT Nathalie, l'une de ses membres, élue conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Christophe DELORD, Maire de la Commune de ROIFFIEUX,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal communal, lequel peut se résumer ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 310 233,73	G	1 691 929,51
	Section d'investissement	B	575 960,22	H	728 415,87
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	217 930,90 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	45 191,89 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 886 193,95	= G+H+I+J	2 683 468,17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	716 025,00	L	1 827 875,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	716 025,00	= K+L	1 827 875,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 310 233,73	= G+I+K	1 909 860,41
	Section d'investissement	= B+D+F	1 291 985,22	= H+J+L	2 601 482,76
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 602 218,95	= G+H+I+J+K+L	4 511 343,17

CONSTATE la conformité de ce compte administratif avec le compte de gestion correspondant,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DECIDE d'affecter les résultats tels que proposés ci-dessous :

- Affecter 400 000,00 € au compte 1068 (en investissement),
- Reporter au compte 002 un excédent de 199 626,68 € (en fonctionnement),
- Reporter au compte 001 un excédent de 197 647,54 € (en investissement).

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2020		217 930,90	-	45 191,89
Opération de l'exercice 2021	1 310 233,73	1 691 929,51	575 960,22	728 415,87
TOTAUX	1 310 233,73	1 909 860,41	575 960,22	773 607,76
Résultats de clôture 2021		599 626,68		197 647,54

Besoin de financement Invest.		
Excédent de financement	197 647,54	
Restes à réaliser	716 025,00	1 827 875,00
Besoin de financement Invest. RAR		
Excédent de financement Invest. RAR	1 111 850,00	
Besoin total de financement Invest.		
Excédent total de financement	1 309 497,54	
Cpt 1068 Investissement	400 000,00	
002 Excédent de fonctionnement reporté	199 626,68	
001 Excédent d'investissement reporté	197 647,54	

Présents : 22 Votants : 22 Pour : 22 Abstention : 0 Contre : 0

M. DELORD n'a pas pris part au vote.

2022.02.03 Approbation du compte de gestion 2021 du Budget du Balcon des Alpes

Rapporteur : Madame Nathalie CLEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-31,
VU le compte de gestion établi par le comptable public relatif à l'exercice 2021 du budget annexe du Balcon des Alpes de la commune de Roiffieux,

Le Conseil municipal, après l'avoir entendu et débattu,

ARRETE le compte de gestion du budget annexe du Balcon des Alpes relatif à l'exercice 2021, établi par le comptable public, qui se résume comme suit :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 007043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ANNONAY

ETABLISSEMENT : BALCON DES ALPES ROIFFIEUX

Résultats budgétaires de l'exercice

19740 - BALCON DES ALPES ROIFFIEUX

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 192,39	16 850,53	43 042,92
Titres de recette émis (b)		13 022,62	13 022,62
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		13 022,62	13 022,62
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 192,39	16 850,53	43 042,92
Mandats émis (f)	25 336,92	9 940,91	35 277,83
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	25 336,92	9 940,91	35 277,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 081,71	
(b - d) Déficit	25 336,92		22 255,21

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

19740 - BALCON DES ALPES ROIFFIEUX

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif BALCON DES ALPES ROIFFIEUX					
Investissement	25 192,39		-25 336,92		-144,53
Fonctionnement	3 833,53		3 081,71		6 915,24
Sous-Total	29 025,92		-22 255,21		6 770,71
TOTAL II	29 025,92		-22 255,21		6 770,71
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	29 025,92		-22 255,21		6 770,71

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.02.04

**Approbation du compte administratif 2021 du Budget du Balcon des Alpes et
Affectation des résultats**

Rapporteur : Madame Nathalie CLEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Mme CLEMENT et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame CLEMENT Nathalie, l'une de ses membres, élue conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Christophe DELORD, Maire de la Commune de ROIFFIEUX,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget du Balcon des Alpes, lequel peut se résumer ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	9 940,91	G	13 022,62
	Section d'investissement	B	25 336,92	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 833,53 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	25 192,39 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	35 277,83	= G+H+I+J	42 048,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	9 940,91	= G+I+K	16 856,15
	Section d'investissement	= B+D+F	25 336,92	= H+J+L	25 192,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	35 277,83	= G+H+I+J+K+L	42 048,54

CONSTATE la conformité de ce compte administratif avec le compte de gestion correspondant,

CONSTATE l'absence de restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DECIDE d'affecter les résultats tels que proposés ci-dessous :

- D'affecter au compte 1068 la somme de 144,53 € (en fonctionnement),
- De reporter au compte 002 le résultat excédentaire de 6 770,71 € (en fonctionnement).

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 833,53		25 192,39
Opération de l'exercice	9 940,91	13 022,62	25 336,92	-
TOTAUX	9 940,91	16 856,15	25 336,92	25 192,39
Résultats de clôture		6 915,24	- 144,53	

Besoin de financement	-	144,53	
Excédent de financement		-	
Restes à réaliser		-	-
Besoin de financement RAR		-	
Excédent de financement RAR		0	
Besoin total de financement	-	144,53	
Excédent total de financement		-	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		144,53	
002 Résultat Fonctionnement Reporté		6 770,71	
001 Résultat d'investissement reporté		-	

Présents : 22 Votants : 22 Pour : 22 Abstention : 0 Contre : 0

M. DELORD n'a pas pris part au vote.

2022.02.05 Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal adopté le 19 octobre 2020,

CONSIDERANT que le règlement intérieur prévoit l'organisation d'un Débat sur les orientations générales budgétaires de l'exercice 2022,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ACTE qu'un Débat sur les Orientations Budgétaires de la Commune de Roiffieux pour l'année 2022 s'est tenu en séance de Conseil municipal du 14 mars 2022, sur la base de la note explicative de synthèse qui a été jointe au dossier de convocation de chaque conseiller.

Présents : 23 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2022.02.06 Fixation de la valeur du point servant de base de calcul des subventions aux associations pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC

CONSIDERANT que les cinq critères traditionnellement employés pour calculer les bases des subventions allouées aux associations sportives et culturelles de Roiffieux sont réévalués chaque année,

La Commission Associations préalablement consultée,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur JAMONAC et après en avoir délibéré,

DECIDE de déterminer les valeurs retenues pour chacun des critères conduisant au calcul des subventions allouées aux associations sportives et culturelles au titre de l'année 2022, comme suit :

Variable	2022
Point effectif	5,82 €
Point transport	9,98 € par enfant de moins de 18 ans
Formation	50 % des dépenses engagées plafonnées à 1 000 €
Investissement	20 % des dépenses engagées (ne concerne que les dépenses unitaires supérieures à 150 €)
Animation	0,85 € par heure d'activité ou d'animation
Montant minimal de subvention	150 €

Présents : 23 Votants : 23 Pour : 22 Abstention : 1 Contre : 0

2022.02.07 Signature de la convention relative au Projet Educatif Territorial (PEdT) et au Plan Mercredi

Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC

VU le projet de convention relative au Projet Educatif Territorial (PEdT) et au Plan Mercredi, ci-annexé, établi avec l'Etat, l'Education Nationale, la CAF de l'Ardèche, le Groupement des Familles Rurales de l'Ardèche et les collectivités concernées,

VU l'avis favorable du service instructeur s'agissant de la labellisation de ce projet,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur JAMONAC et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Projet Educatif Territorial (PEdT) et le Plan Mercredi,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention relative au PEdT et au Plan Mercredi, ci-annexée, et à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Présents : 23 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2022.02.08 Signature d'une convention de gestion Vacances et Mercredi pour l'année 2022 avec le Groupement des Associations Familles Rurales (AFR) de l'Ardèche

Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC

VU la délibération n°2022.01.04 du Conseil municipal de Roiffieux en date du 8 février 2022, approuvant la Convention Territoriale Globale 2022-2026,

VU le projet de convention de gestion pour l'année 2022 des Activités Vacances et Mercredi,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur Claude JAMONAC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention de gestion des Activités Vacances et Mercredi avec le Groupement des Associations de Familles Rurales (AFR), pour l'année 2022, et ci-annexée,

ACTE le montant de la participation financière communale à hauteur de 10 000 €, répartis comme suit : 7 000 € pour l'Activité Vacances et 3 000 € pour l'Activité Mercredi,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.02.09 Signature d'une convention avec les Conscrits pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir et d'accompagner les festivités organisées sur la Commune de Roiffieux,

VALIDE les termes de la convention établie au titre de l'année 2022 entre la commune et l'association « Conscrits 2024 ROIFFIEUX »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à procéder à la signature de cette convention, ci-annexée,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.02.10 Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Rapporteur : Madame Agnès VILLIEN

VU la délibération n°2015.07.04 en date du 25 août 2015 du conseil municipal de Roiffieux approuvant le règlement de l'accueil périscolaire,

VU la délibération n°2017.08.09 en date du 12 septembre 2017, modifiant le règlement intérieur de l'accueil périscolaire afin de prendre en compte la suppression des temps d'activités périscolaires (TAP's),

VU la délibération n°2020.07.07 en date du 21 septembre 2020, modifiant le règlement intérieur de l'accueil périscolaire afin de procéder à des ajustements règlementaires,

VU la délibération n°2021.04.19 en date du 12 avril 2021, modifiant le règlement intérieur de l'accueil périscolaire afin de prévoir la mise en place d'une gestion dématérialisée des inscriptions et des paiements,

CONSIDERANT que la phase de pratique du nouveau système dématérialisé des inscriptions et paiements a permis de mettre en évidence des ajustements à opérer sur le règlement intérieur,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Madame VILLIEN et après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur de l'accueil périscolaire,

AUTORISE le Maire à signer le nouveau règlement, ci-joint,

ACTE que le règlement entrera en vigueur au 4 avril 2022.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.02.11 Choix du prestataire pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation et d'aménagement de la cure en restaurant

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

VU la délibération n°2022.01.02 du Conseil municipal de Roiffieux approuvant l'engagement du projet de rénovation et d'aménagement de l'ancienne cure en restaurant et autorisant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre relatif à ce projet,

CONSIDERANT les candidatures et offres réceptionnées ainsi que le rapport d'analyse des offres établi,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur Christophe DELORD et après en avoir délibéré,

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation et à l'aménagement de l'ancienne cure en restaurant au groupement représenté par l'agence Equilibre Aménagement et Développement (EAD) basée à Salaise-sur-Sanne (38), pour un montant de 108 578,00 € HT (forfait provisoire de rémunération),

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces relatives à ce marché,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

* *



Le Maire
C. DELORD